



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

À une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue par téléconférence zoom, le mardi 25 mai 2021 à 7 h 30, sont présents à distance via l'application zoom, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent à cette téléconférence zoom. Cette séance est enregistrée pour être diffusée sur le site internet de la municipalité, et ce, conformément à la loi.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2021-05-22

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QU'IL soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'au membre absent, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 7 h 30 et demande à chacune des personnes présentes de s'identifier individuellement.

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

ATTENDU que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU que le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire selon le décret 679-2021, datée du 19 mai 2021, prolonge au 28 mai 2021 sans changer les mesures prises pour les municipalités;

ATTENDU que l'arrêté 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence zoom.

2021-05-23

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence zoom.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

2021-05-24

Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;



ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation de la soumission de la compagnie André Bouvet Ltée pour la fourniture des matériaux, de la machinerie et la main-d'œuvre pour des travaux de forage dirigé de trois entrées de service d'aqueduc et d'égout sanitaire
4. Acceptation de la soumission de EMCO Corporation pour la fourniture de 110 mètres de conduite PVC DR-35 diamètre 300 millimètres
5. Acceptation des taux horaires de la compagnie JPG Bergeron inc. pour la réalisation des travaux d'installation de conduite 300 millimètres
6. Période de questions
7. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. **Acceptation de la soumission de la compagnie André Bouvet Ltée pour la fourniture des matériaux, de la machinerie et la main-d'œuvre pour des travaux de forage dirigé de trois entrées de service d'aqueduc et d'égout sanitaire**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit desservir trois terrains en aqueduc et en égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que la conduite principale d'aqueduc et d'égout sanitaire est du côté opposé de la route numéro 352 du ministère des Transports du Québec où sont situés les terrains à desservir;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être réalisés selon les recommandations du ministère des Transports du Québec et approuvés par un ingénieur externe;

CONSIDÉRANT que les travaux seront facturés aux utilisateurs des terrains à desservir:

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé deux soumissions à des firmes spécialisées dans le domaine du forage soit :

| Compagnies | Prix, avant taxes |
|-------------------------|-------------------|
| André Bouvet Ltée | 69 764,20 \$ |
| Les Entreprises Delorme | 66 897,00 \$ |

CONSIDÉRANT que la compagnie Les Entreprises Delorme n'est pas en mesure de livrer les travaux dans les temps demandés;

CONSIDÉRANT que la compagnie André Bouvet Ltée réalisera les travaux selon l'échéancier demandé par la municipalité de Saint-Narcisse.

2021-05-25

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie André Bouvet Ltée au montant de 69 764,20 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux de forages dirigés de 2 entrées de service d'aqueduc et 3 entrées de service d'égout sanitaire selon les plans préparés par Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité et signé par monsieur François Thibodeau, ingénieur de la firme GéniCité.

Adoptée à l'unanimité.

4. **Acceptation de la soumission de EMCO Corporation pour la fourniture de 110 mètres de conduite PVC DR-35 diamètre 300 millimètres**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit réaliser des travaux d'un branchement de service d'égout sanitaire pour desservir le Domaine de Joriane;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

CONSIDÉRANT que les frais pour le branchement de service d'égout sanitaire seront assumés par le Domaine de Joriane;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix à Emco Corporation pour la fourniture des conduites nécessaires à la réalisation des travaux.

2021-05-26

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil accepte la soumission de Emco Corporation pour la somme de 11 490,39 \$ plus taxes, pour la fourniture de 110 mètres de conduite PVC DR-35, diamètre de 300 millimètres incluant les « Té » et bouchons pour la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité.

5. Acceptation des taux horaires de la compagnie JPG Bergeron inc. pour la réalisation des travaux d'installation de conduite 300 millimètres

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire réaliser des travaux de construction d'un branchement sanitaire de 300 millimètres de diamètre sur une longueur de 100 mètres pour desservir le Domaine de Joriane;

CONSIDÉRANT que les frais pour le branchement de service d'égout sanitaire seront assumés par le Domaine de Joriane;

CONSIDÉRANT que la municipalité encourage l'achat local;

CONSIDÉRANT que la compagnie JPG Bergeron inc. a soumis des taux horaires pour la machinerie et de main-d'œuvre afin de réaliser les travaux selon les plans réalisés par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité et signé par messieurs Dominic Lachance et Gabriel Morin, tous deux ingénieurs de la FQM;

CONSIDÉRANT les taux horaires suivants :

| | |
|-------------------------|----------------------------|
| - Pelle hydraulique 175 | 148 \$/h |
| - Pelle hydraulique 225 | 150 \$/h |
| - Chargeur 220 | 106 \$/h |
| - Plaque compacteur | .40 \$/jour |
| - Rouleau compacteur. | .119 \$/h |
| - Lazer à tuyaux | .11 \$/jour |
| - Boîte à sable | 250 \$/semaine + transport |
| - Caisson 4x8x16 pieds | 250 \$/semaine + transport |
| - Contremaître | 70 \$/h |
| - Journalier | 50 \$/h |

2021-05-27

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil accepte les taux horaires pour la machinerie et la main-d'œuvre soumis par la compagnie JPG Bergeron inc. pour la réalisation complète des travaux concernant la mise en place d'une conduite 300 millimètres de diamètre en bordure de la rue Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité.

6. Période de questions

En raison de la pandémie, la réunion se tient à huis clos, aucune personne n'est donc présente dans l'assistance.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /
Stéphane Bourassa,
Directeur général et secrétaire-trésorier

7. **Clôture de l'assemblée**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2021-05-28

Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **7 h 49**.

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette,
Maire

/ Original signé /
Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée